

REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS - RSI

L'UPA comprend le mécontentement de certains chefs d'entreprise qui sont victimes des dysfonctionnements du régime social des indépendants -RSI-. Les gouvernements successifs qui ont créé puis soutenu ce régime sans lui donner les moyens de fonctionner portent une lourde responsabilité.

La remise en ordre du RSI a été engagée mais elle doit être poursuivie avec la plus grande rigueur et avec le souci constant de réduire les difficultés de ses ressortissants. De ce point de vue, la volonté du secrétaire d'Etat à la simplification de mettre en place une mission d'urgence répond à une demande de l'UPA que ses administrateurs dans les caisses RSI ont sans cesse formulée.

Par ailleurs, l'UPA condamne les personnes qui incitent les chefs d'entreprise à se désaffilier et qui les exposent ainsi à de graves condamnations pénales. En outre, le non paiement des cotisations reviendrait à rompre la solidarité entre les individus et entre les générations. Ne pas payer ses cotisations, c'est notamment priver les travailleurs indépendants de leurs retraites.

Enfin, le gouvernement ne peut plus éluder la question de l'assiette des cotisations. Il convient en particulier de ne plus assujettir à cotisations sociales les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise qui ont vocation à terme à créer de l'activité et de l'emploi.

Le Président de l'UPA, Jean-Pierre Crouzet a affirmé : **« Il y a encore une forme de négligence dans ce pays vis à vis des travailleurs indépendants qui est absolument anormale au regard de la contribution des entreprises de proximité à la croissance et à l'emploi. »**